

Rapport

Date de la séance du CE: 23 août 2017
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
N° d'affaire: 2017.GEF.654
Classification: Non classifié

Exploitation, maintenance et développement des applications informatiques spécialisées de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) : autorisation de dépenses, crédit d'engagement 2018-2020 (crédit-cadre)

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Bases légales	3
3	Description de l'affaire	3
3.1	Caractéristiques du projet	3
3.2	Calendrier, modalités, organisation, compétences	4
4.	Nature et qualification juridique de la dépense	4
4.1	Dépenses liées ou nouvelles	4
4.2	Dépenses périodiques ou uniques	4
5.	Dépenses faisant l'objet de la demande	4
5.1	Délimitation par rapport aux autres dépenses	4
5.2	Vue d'ensemble des coûts	5
5.3	Dépenses par unité administrative	5
6	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	8
6.1	Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value	8
6.2	Coûts induits	9
7.	Législation sur les marchés publics	9
8.	Sûreté de l'information et protection des données	9



9.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	9
10	Répercussions sur les communes	9
11	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	10
12.	Conséquences en cas de rejet.....	10
13	Proposition.....	10

1 Synthèse

Le présent crédit-cadre pour l'exploitation, la maintenance et le développement des applications informatiques spécialisées vise à allouer à la SAP une enveloppe financière de **13 600 000 francs** pour de nouvelles dépenses uniques et périodiques pendant les années 2018 à 2020.

Ce crédit englobe toutes les dépenses actuellement prévues pour les applications spécialisées du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) de la SAP. Si d'autres dépenses importantes non prévisibles aujourd'hui s'avéraient nécessaires pendant la durée du crédit (pour des projets TIC, p. ex.), elles seraient soumises séparément pour approbation, en fonction du domaine, à l'organe compétent en matière financière.

2 Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42, 46, 47, article 48, alinéa 1, lettre a, ainsi qu'articles 49, 50 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 139, 141, 146, 149, article 152, alinéa 4 et article 154a
- Ordonnance du 29 novembre 2000 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (Ordonnance d'organisation SAP, OO SAP ; RSB 152.221.121), article 8

3 Description de l'affaire

Le financement des dépenses informatiques se trouve actuellement dans une phase de transition en raison de la mise en œuvre du projet IT@BE. D'entente avec la Direction des finances (FIN), les dépenses de la SAP dans ce secteur seront durant cette phase soumises à approbation comme suit :

- celles qui concernent les prestations informatiques générales le seront par le biais du crédit-cadre annuel de la FIN pour services de base TIC de l'administration cantonale ;
- celles qui concernent les dépenses actuellement prévues pour les applications spécialisées (y c. les projets) font l'objet du présent crédit-cadre 2018-2020 ; d'éventuelles dépenses supplémentaires pour des projets TIC non prévisibles seront soumises séparément pour approbation, en fonction du domaine, à l'organe compétent en matière financière.

3.1 Caractéristiques du projet

Le présent crédit-cadre pour l'exploitation, la maintenance et le développement des applications informatiques spécialisées vise à allouer à la SAP une enveloppe financière pour de nouvelles dépenses uniques et périodiques pendant les années 2018 à 2020.

Ce crédit englobe toutes les dépenses actuellement prévues pour les applications spécialisées TIC de la SAP, y compris les projets en cours. Si d'autres dépenses importantes non prévisibles aujourd'hui s'avéraient nécessaires pendant la durée du crédit (pour de nouveaux projets TIC, p. ex.), elles seraient soumises séparément pour approbation, en fonction du domaine, à l'organe compétent en matière financière, selon accord avec la FIN susmentionné.

La responsabilité des applications spécialisées incombe aux Directions et, dans le cas de la SAP, aux unités administratives concernées. Les moyens financiers nécessaires ont donc été budgétisés de façon décentralisée et consolidés selon les consignes de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et de la FIN.

3.2 Calendrier, modalités, organisation, compétences

Le plan d'action du comité stratégique TIC de mai 2017 prévoit un traitement groupé des autorisations de dépenses informatiques des Directions pour les années 2018 et suivantes par le Conseil-exécutif, la Commission des finances et le Grand Conseil (session de novembre 2017).

4. Nature et qualification juridique de la dépense

4.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, une dépense est considérée comme nouvelle au sens de l'article 48, alinéa 1 LFP lorsque l'organe compétent dispose d'une liberté d'action pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités.

Il existe toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour les conseils et le développement sont donc nouveaux.

Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, autrement dit dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux, à l'exception des affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

4.2 Dépenses périodiques ou uniques

Sont périodiques au sens de l'article 47 LFP les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour l'exploitation, qui sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie d'une solution TIC. En revanche, les dépenses pour les projets, le développement et les prestations de conseil sont de manière générale générées dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

5. Dépenses faisant l'objet de la demande

5.1 Délimitation par rapport aux autres dépenses

Les dépenses pour prestations informatiques générales de la SAP relèvent du crédit-cadre annuel de l'OIO pour les services de base TIC de l'administration cantonale.

5.2 Vue d'ensemble des coûts

Le tableau ci-après donne un aperçu global des dépenses prévues (répartition entre le compte de résultat [CR] et le compte des investissements [CI] selon l'état actuel des connaissances).

Montant total du crédit pour les applications spécialisées de la SAP			
en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques	4 686 000	2 126 000	1 821 000
<i>dont CI</i>	1 690 000	90 000	60 000
Total annuel des dépenses périodiques	1 875 000	2 383 000	2 124 000
<i>dont CI</i>	0	0	0
Total global annuel	6 561 000	4 509 000	3 945 000
Total intermédiaire 1 (y c. TVA, sans réserve)	15 015 000		
<i>dont CI</i>	1 840 000		
<i>./. dépenses uniques et périodiques 2018-2020 déjà approuvées¹ par l'AGC 0043/2017 (2018-2020)</i>	2 100 000		
Total intermédiaire 2 (y c. TVA, sans réserve)	12 915 000		
<i>dont CI</i>	240 000		
Réserve de 5% sur le total intermédiaire 2 (arrondie)	685 000		
Crédit à approuver (montant total, y c. TVA et réserve de 5%)	13 600 000		

La réserve de 5 pour cent incluse dans le crédit demandé ne figure pas dans le plan financier. Si la SAP doit en faire usage, elle s'efforcera de la compenser à l'intérieur de son budget global.

5.3 Dépenses par unité administrative

Les tableaux suivants présentent une synthèse des dépenses par unité administrative et groupe de produit. *Une présentation complète par application spécialisée figure en annexe au présent rapport.*

¹ Passage du financement par objet au financement par sujet de l'aide aux personnes handicapées : gestion du processus ; crédit d'objet pour le développement d'une solution informatique

Total pour les applications spécialisées du Secrétariat général (administration centrale de la SAP) [groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques (9185)]

en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques	4 626 000	2 066 000	1 761 000
<i>dont CI</i>	1 630 000	30 000	0
Total annuel des dépenses périodiques	1 261 000	1 786 000	1 527 000
<i>dont CI</i>	0	0	0
Total global annuel	5 887 000	3 852 000	3 288 000
<i>dont CI</i>	1 660 000		
Montant déterminant du crédit	13 027 000		
Réserve	5% inclus dans le montant total du crédit		

Total pour les applications spécialisées de l'Office du pharmacien cantonal (Commission cantonale d'éthique de la recherche) [groupe de produits Sécurité des médicaments et assurance-qualité (9125)]

en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques (CR uniquement)	0	0	0
Total annuel des dépenses périodiques (CR uniquement)	25 000	25 000	25 000
Total global annuel (CR uniquement)	25 000	25 000	25 000
Montant déterminant du crédit	75 000		
Réserve	5% inclus dans le montant total du crédit		

Total pour les applications spécialisées du Laboratoire cantonal [groupe de produits Protection des consommateurs et de l'environnement (9140)]

en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques	60 000	60 000	60 000
<i>dont CI</i>	60 000	60 000	60 000
Total annuel des dépenses périodiques	202 000	187 000	187 000
<i>dont CI</i>	0	0	0
Total global annuel	262 000	247 000	247 000
<i>dont CI</i>	180 000		
Montant déterminant du crédit	756 000		
Réserve	5% inclus dans le montant total du crédit		

Total pour les applications spécialisées de l'Office des personnes âgées et handicapées (Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz et Foyer scolaire du Château de Cerlier) [groupe de produits Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (9175)]

en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques (CR uniquement)	0	0	0
Total annuel des dépenses périodiques (CR uniquement)	387 000	385 000	385 000
Total global annuel (CR uniquement)	387 000	385 000	385 000
Montant déterminant du crédit	1 157 000		
Réserve	5% inclus dans le montant total du crédit		

6 Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

6.1 Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value

Les tableaux annexés au présent rapport détaillent les investissements préservant la valeur des biens et ceux générant une plus-value par application spécialisée, y compris leurs répercussions sur les amortissements. Globalement, les investissements inclus dans le crédit de 13 600 000 francs se présentent comme suit pour la période 2018-2020 :

Investissements préservant la valeur des biens de la SAP				
en CHF	2018	2019	2020	Total
Secrétariat général	30 000	30 000	0	60 000
Laboratoire cantonal	60 000	60 000	60 000	180 000
Total	90 000	90 000	60 000	240 000

Investissements générant une plus-value pour la SAP				
en CHF	2018	2019	2020	Total
Secrétariat général	1 600 000			1 600 000
Total	1 600 000			1 600 000

Le tableau ci-après présente les charges d'amortissement annuelles ordinaires induites par le crédit, agrégées par unité administrative.

Charges d'amortissement				
en CHF	2018	2019	2020	Total
Secrétariat général		326 000	332 000	658 000
Laboratoire cantonal		12 000	24 000	36 000
Total		338 000	356 000	694 000

La durée d'utilisation des applications à autoriser étant en principe de cinq ans, ces dernières continueront à générer des charges d'amortissement au-delà de 2020.

6.2 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente demande peuvent entraîner des coûts induits en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. A l'exception de ceux déjà autorisés pour le projet IBAS (solution informatique pour la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés), il est encore impossible de chiffrer les coûts induits de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté. Mais leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC actuellement en place. Cela mis à part, le projet n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, les services informatiques ni les locaux.

7. Législation sur les marchés publics

En vertu des dispositions du droit applicable aux marchés publics, les mandats à des tiers sont attribués dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives, en fonction de leur valeur. Les mandats dont la valeur dépasse les 250 000 francs font l'objet d'un appel d'offres public sur le site internet www.simap.ch. Il arrive toutefois qu'un appel d'offres ne soit pas pertinent parce qu'un seul soumissionnaire entrerait en ligne de compte, par exemple lors d'affaires découlant de mandats antérieurs, en raison d'interdépendances reconnues ou de normes de sécurité. Dans de tels cas, l'abandon de l'appel d'offres est publié sur www.simap.ch, comme le prévoit la loi. Les co-soumissionnaires ont ainsi la possibilité de s'opposer à une renonciation à une mise au concours qu'ils jugeraient illégale.

8. Sûreté de l'information et protection des données

Les documents qu'exige la législation cantonale sur la sûreté de l'information et la protection des données (SIPD) pour respecter les prescriptions en la matière dans l'utilisation des différentes solutions TIC sont examinés avant la mise en service par le délégué cantonal à la sécurité informatique du canton (DSI BE) et, le cas échéant, dans le cadre du contrôle préalable du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données².

9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Pour exécuter son mandat conformément au programme gouvernemental de législature, la SAP a besoin de structures informatiques à jour, et tout particulièrement des applications spécialisées qui lui permettent d'accomplir ses tâches essentielles. L'exploitation de ces applications par les Directions correspond aux principes énoncés dans la stratégie TIC du canton de Berne.

10 Répercussions sur les communes

Le projet n'a aucune répercussion directe sur les communes.

² Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

11 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le projet n'a aucune répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

12. Conséquences en cas de rejet

Le volume des présentes dépenses qui ne serait pas autorisé réduirait d'autant les prestations de base TIC qui facilitent les processus centraux gérés par les unités administratives de la SAP. Or cette dernière dépend de ses applications spécialisées pour remplir sa mission de service public.

13 Proposition

Pour les motifs exposés dans le présent rapport, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le crédit d'engagement (crédit-cadre) de **13 600 000 francs** pour les années 2018 à 2020.

Annexe :

- projet d'arrêté

Annexe

Secrétariat général

en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
BEPRO	Autorisations et processus	Maintenance (dépense périodique)	45 000			45 000			45 000		
		Développement (dépense unique)	275 000			95 000			65 000		
Total annuel des dépenses uniques			275 000			95 000			65 000		
Total annuel des dépenses périodiques			45 000			45 000			45 000		
Total global annuel			320 000			140 000			110 000		
Montant déterminant du crédit			570 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								



Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
SPADAP	Pool de données de l'Office des hôpitaux	Développement (dépense unique)	120 000			120 000			120 000		
Total annuel des dépenses uniques			120 000			120 000			120 000		
Total global annuel			120 000			120 000			120 000		
Montant déterminant du crédit			360 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								
Remarque			Coordination avec le projet de numérisation de l'ODH assurée								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus- value		Préserva- tion de la valeur	Création d'une plus- value		Préserva- tion de la valeur	Création d'une plus-value
AVG	Application servant à gérer l'obligation de formation dans les professions de la santé non universitaires	Maintenance (dépense périodique)	30 000			30 000			30 000		
		Développement (dépense unique)	80 000			80 000			80 000		
Total annuel des dépenses uniques			80 000			80 000			80 000		
Total annuel des dépenses périodiques			30 000			30 000			30 000		
Total global annuel			110 000			110 000			110 000		
Montant déterminant du crédit			330 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Outil de la Division Etudes et analyses (Freudiger)	Relevé des statistiques fédérales obligatoires des établissements de santé du canton de Berne (y c. validation, traitement et exploitation des données selon les spécifications de l'Office fédéral de la statistique)	Maintenance (dépense périodique)	490 000			650 000			650 000		
Total annuel des dépenses périodiques			490 000			650 000			650 000		
Total global annuel			490 000			650 000			650 000		
Montant déterminant du crédit			1 790 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préserva- tion de la valeur	Création d'une plus- value		Préserva- tion de la valeur	Création d'une plus- value		Préserva- tion de la valeur	Création d'une plus- value
KOLA	Interface électronique pour le décompte de la compensation des charges	Maintenance (dépense périodique)	65 000			65 000			65 000		
		Développement (dépense unique)	80 000			80 000			60 000		
Total annuel des dépenses uniques			80 000			80 000			60 000		
Total annuel des dépenses périodiques			65 000			65 000			65 000		
Total global annuel			145 000			145 000			125 000		
Montant déterminant du crédit			415 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Travaux d'entretien différés	Entretien des applications spécialisées	Maintenance (dépense périodique)	63 000			83 000			87 000		
Total annuel des dépenses périodiques			63 000			83 000			87 000		
Total global annuel			63 000			83 000			87 000		
Montant déterminant du crédit			233 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Applica- tion	Description	Compte TIC		Préser- vation de la valeur	Création d'une plus-value		Préser- vation de la valeur	Création d'une plus- value		Préser- vation de la valeur	Création d'une plus- value
IBAS	Solution informatique pour la mise en œuvre de la stratégie du handicap	Conseil, investissement (dépense unique)	210 000		1 600 000						
		Maintenance (dépense périodique)				350 000			350 000		
Total annuel des dépenses uniques			1 810 000								
Total annuel des dépenses périodiques						350 000			350 000		
Total global annuel			1 810 000			350 000			350 000		
Montant déterminant du crédit			2 510 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								
Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : il s'agit d'investissements générant une plus-value. La durée d'utilisation et d'amortissement est de cinq ans . Le crédit entraîne des charges d'amortissement nulles en 2018, de 320 000 francs en 2019 et de 320 000 francs en 2020.											
Remarque : en raison de la mise à jour du flux des paiements prévu, les tranches de versement probables divergent de celles figurant dans l'autorisation de dépenses pour la solution informatique IBAS (AGC 0043/2017). Le crédit global accordé par le Grand Conseil ne sera toutefois pas dépassé. Les chiffres figurant dans le présent arrêté correspondent à ceux de la planification actualisée.											

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préser- vation de la valeur	Création d'une plus- value		Préser- vation de la valeur	Création d'une plus- value		Préser- vation de la valeur	Création d'une plus- value
ZERO	Application basée sur internet gérant les processus liés aux mesures d'enseignement spécialisé, à la CIIS et (pendant la phase pilote) à la stratégie du handicap, de la demande au versement de la contribution autorisée	Maintenance (dépense périodique)	80 000			80 000			80 000		
Total annuel des dépenses périodiques			80 000			80 000			80 000		
Total global annuel			80 000			80 000			80 000		
Montant déterminant du crédit			240 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général

en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Autres	Applications générant des dépenses inférieures à 50 000 CHF	Exploitation (dépense périodique)	428 000			428 000			183 000		
		Maintenance (dépense périodique)	60 000			55 000			37 000		
		Développement (dépense unique)	92 000			72 000			92 000		
Total annuel des dépenses uniques			92 000			72 000			92 000		
Total annuel des dépenses périodiques			488 000			483 000			220 000		
Total global annuel			580 000			555 000			312 000		
Montant déterminant du crédit			1 447 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préserva- tion de la valeur	Création d'une plus-value		Préserva- tion de la valeur	Création d'une plus- value		Préserva- tion de la valeur	Création d'une plus- value
Soutien externe	Soutien des projets des offices	Conseil (dépense unique)	300 000			300 000			300 000		
Total annuel des dépenses uniques			300 000			300 000			300 000		
Total global annuel			300 000			300 000			300 000		
Montant déterminant du crédit			900 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Projet de remplacement	Remplacement des bases de données Access	Développement (dépense unique)	80 000			80 000			80 000		
Total annuel des dépenses uniques			80 000			80 000			80 000		
Total global annuel			80 000			80 000			80 000		
Montant déterminant du crédit			240 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Prise en charge ambulatoire	Décompte des services d'aide et de soins à domicile	Développement (dépense unique)	45 000			50 000			50 000		
Total annuel des dépenses uniques			45 000			50 000			50 000		
Total global annuel			45 000			50 000			50 000		
Montant déterminant du crédit			145 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Prise en charge résidentielle	Décompte des soins en mode résidentiel	Développement (dépense unique)	45 000			50 000			50 000		
Total annuel des dépenses uniques			45 000			50 000			50 000		
Total global annuel			45 000			50 000			50 000		
Montant déterminant du crédit			145 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Projet PES	Procédure d'évaluation standardisée pour la détermination des besoins individuels	Développement (dépense unique)	60 000			200 000			200 000		
Total annuel des dépenses uniques			60 000			200 000			200 000		
Total global annuel			60 000			200 000			200 000		
Montant déterminant du crédit			460 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Projet Décompte électronique	Traitement des factures électroniques	Développement (dépense unique)	100 000			100 00			100 000		
Total annuel des dépenses uniques			100 000			100 000			100 000		
Total global annuel			100 000			100 000			100 000		
Montant déterminant du crédit			300 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Projet Contrôle de l'exécution des mandats de prestations	Déclaration spontanée, autorisations d'exploiter et controlling de la liste des hôpitaux	Développement (dépense unique)	100 000			100 000			50 000		
Total annuel des dépenses uniques			100 000			100 000			50 000		
Total global annuel			100 000			100 000			50 000		
Montant déterminant du crédit			250 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								
Remarque			Coordination avec le projet de numérisation de l'ODH assurée								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préser- vation de la valeur	Créatio n d'une plus- value		Préservation de la valeur	Création d'une plus- value		Préservation de la valeur	Création d'une plus- value
Projet Informatisation	Etat des lieux informatisé pour la liste des hôpitaux	Développement (dépense unique)	100 000			100 000			50 000		
Total annuel des dépenses uniques			100 000			100 000			50 000		
Total global annuel			100 000			100 000			50 000		
Montant déterminant du crédit			250 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								
Remarque			Coordination avec le projet de numérisation de l'ODH assurée								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Projet Gestion des cas	Systèmes de gestion des cas des services sociaux	Développement (dépense unique)				120 000					
Total annuel des dépenses uniques						120 000					
Total global annuel						120 000					
Montant déterminant du crédit			120 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Projet Bons de garde	Outil de gestion électronique des bons de garde	Développement (dépense unique)	300 000			5 000			5 000		
Total annuel des dépenses uniques			300 000			5 000			5 000		
Total global annuel			300 000			5 000			5 000		
Montant déterminant du crédit			310 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Projet de numérisation de l'ODH	Informatisation des processus d'échange de données de l'Office	Développement (dépense unique)	934 000			434 000			434 000		
Total annuel des dépenses uniques			934 000			434 000			434 000		
Total global annuel			934 000			434 000			434 000		
Montant déterminant du crédit			1 802 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Autres projets	Projets générant des dépenses de moins de 50 000 CHF	Développement (dépense unique)	75 000			50 000			25 000		
Total annuel des dépenses uniques			75 000			50 000			25 000		
Total global annuel			75 000			50 000			25 000		
Montant déterminant du crédit			150 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Secrétariat général											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Projet de remplacement	Remplacement de parties des systèmes	Investissement (dépense unique)		30 000			30 000				
Total annuel des dépenses uniques			30 000			30 000					
Total global annuel			30 000			30 000					
Montant déterminant du crédit			60 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								
Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : il s'agit d'investissements préservant la valeur des biens . La durée d'utilisation et d'amortissement est de cinq ans . Le crédit entraîne des charges d'amortissement nulles en 2018, de 6000 francs en 2019 et de 12 000 francs en 2020.											

Total pour les applications spécialisées du Secrétariat général (administration centrale de la SAP) [groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques (9185)]

en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques	4 626 000	2 066 000	1 761 000
<i>dont CI</i>	1 630 000	30 000	0
Total annuel des dépenses périodiques	1 261 000	1 786 000	1 527 000
<i>dont CI</i>	0	0	0
Total global annuel	5 887 000	3 852 000	3 288 000
<i>dont CI</i>	1 660 000		
Montant déterminant du crédit	13 027 000		
Réserve	5% inclus dans le montant total du crédit		

Office du pharmacien cantonal (Commission cantonale d'éthique de la recherche) [groupe de produits Sécurité des médicaments et assurance-qualité (9125)]

en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Autres	Applications générant des dépenses de moins de 50 000 CHF	Exploitation (dépense périodique)	25 000			25 000			25 000		
Total annuel des dépenses périodiques			25 000			25 000			25 000		
Total global annuel			25 000			25 000			25 000		
Montant déterminant du crédit			75 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

l'Office du pharmacien cantonal (Commission cantonale d'éthique de la recherche) [groupe de produits Sécurité des médicaments et assurance-qualité (9125)]

en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques	0	0	0
Total annuel des dépenses périodiques (CR uniquement)	25 000	25 000	25 000
Total global annuel (CR uniquement)	25 000	25 000	25 000
Montant déterminant du crédit	75 000		
Réserve	5% inclus dans le montant total du crédit		

Laboratoire cantonal											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
LIMS	Système de gestion de l'information du laboratoire	Maintenance (dépense périodique)	100 000			100 000			100 000		
Total annuel des dépenses périodiques			100 000			100 000			100 000		
Total global annuel			100 000			100 000			100 000		
Montant déterminant du crédit			300 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Laboratoire cantonal											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Autres	Applications générant des dépenses de moins de 50 000 CHF	Exploitation (dépense périodique)	61 000			46 000			46 000		
		Maintenance (dépense périodique)	41 000			41 000			41 000		
Total annuel des dépenses périodiques			102 000			87 000			87 000		
Total global annuel			102 000			87 000			87 000		
Montant déterminant du crédit			276 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Laboratoire cantonal											
en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Projet de remplacement	Remplacement de parties des systèmes	Investissement (dépense unique)		60 000			60 000			60 000	
Total annuel des dépenses uniques			60 000			60 000			60 000		
Total global annuel			60 000			60 000			60 000		
Montant déterminant du crédit			180 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								
Informations sur les investissements, la durée d'utilisation et les amortissements : il s'agit d'investissements préservant la valeur des biens . La durée d'utilisation et d'amortissement est de cinq ans . Le crédit entraîne des charges d'amortissement nulles en 2018, de 12 000 francs en 2019 et de 24 000 francs en 2020.											

Total pour les applications spécialisées du Laboratoire cantonal [groupe de produits Protection des consommateurs et de l'environnement (9140)]			
en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques	60 000	60 000	60 000
<i>dont CI</i>	60 000	60 000	60 000
Total annuel des dépenses périodiques	202 000	187 000	187 000
<i>dont CI</i>	0	0	0
Total global annuel	262 000	247 000	247 000
<i>dont CI</i>	180 000		
Montant déterminant du crédit	756 000		
Réserve	5% inclus dans le montant total du crédit		

Applications spécialisées de l'Office des personnes âgées et handicapées (Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz et Foyer scolaire du Château de Cerlier)

en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value		Préservation de la valeur	Création d'une plus-value
Logiciels spécifiques	Logiciels pour les écoles	Exploitation (dépense périodique)	150 000			150 000			150 000		
Total annuel des dépenses périodiques			150 000			150 000			150 000		
Total global annuel			150 000			150 000			150 000		
Montant déterminant du crédit			450 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Applications spécialisées de l'Office des personnes âgées et handicapées (Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz et Foyer scolaire du Château de Cerlier)

en CHF			2018			2019			2020		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Application	Description	Compte TIC		Préser- vation de la valeur	Création d'une plus- value		Préser- vation de la valeur	Création d'une plus- value		Préser- vation de la valeur	Création d'une plus-value
Autres	Applications générant des dépenses de moins de 50 000 CHF	Exploitation (dépense périodique)	226 400			224 400			224 400		
		Maintenance (dépense périodique)	10 600			10 600			10 600		
Total annuel des dépenses périodiques			237 000			235 000			235 000		
Total global annuel			237 000			235 000			235 000		
Montant déterminant du crédit			707 000								
Réserve			5% inclus dans le montant total du crédit								

Total pour les applications spécialisées de l'Office des personnes âgées et handicapées (Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz et Foyer scolaire du Château de Cerlier) [groupe de produits Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (9175)]

en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques (CR uniquement)	0	0	0
Total annuel des dépenses périodiques (CR uniquement)	387 000	385 000	385 000
Total global annuel (CR uniquement)	387 000	385 000	385 000
Montant déterminant du crédit	1 157 000		
Réserve	5% inclus dans le montant total du crédit		

Montant total du crédit pour les applications spécialisées de la SAP			
en CHF	2018	2019	2020
Total annuel des dépenses uniques	4 686 000	2 126 000	1 821 000
dont CI	1 690 000	90 000	60 000
Total annuel des dépenses périodiques	1 875 000	2 383 000	2 124 000
dont CI	0	0	0
Total global annuel	6 561 000	4 509 000	3 945 000
Total intermédiaire 1 (y c. TVA, sans réserve)	15 015 000		
dont CI	1 840 000		
./. dépenses uniques et périodiques 2018-2020 déjà approuvées ³ par l'AGC 0043/2017	2 100 000		
Total intermédiaire 2 (y c. TVA, sans réserve)	12 915 000		
dont CI	240 000		
Réserve de 5% sur le total intermédiaire 2 (arrondie)	685 000		
Crédit à approuver (montant total, y c. TVA et réserve de 5%)	13 600 000		

³ Cf. note 1